

2019-11-125-DR/RH

nomenclature: 9.1.3

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2019

OBJET : AVENANT N°2 À LA CONVENTION « PÔLES RETRAITES ET PROTECTION SOCIALE » AVEC LE CENTRE DE GESTION DES LANDES

L'an deux mille dix-neuf, le quatorze novembre, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRÉSENTS

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, Mme DUFAU, Mme DUPRE, M. HERVELIN, Mme BAULON, M. GONZALES, M. LAPEBIE, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LAURENT, Mme CORRIHONS, M. LECERF, Mme MOUNIER, Mme PICAT, M. COUTIER, M. GARANS, Mme SAINT-AUBIN, M. DUBUS, M. SAUBIETTE, Mme PERIMONY-BENASSY, M. AJA, Mme MONTAUCET, M. ROBLES, Mme FAURE

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS

M. PERRET	procuration à	M. GONZALES
M. DUBERT	procuration à	M. LESPADÉ
M. SALLABERRY	procuration à	Mme NOGARO
Mme BISBAU	procuration à	Mme MONTAUCET
Mme CAMBRONERO	procuration à	M. DUBUS

ABSENTS :

Mme DELAVENNE, M. CLAVERIE, M. POULAERT

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 25

Nombre de pouvoirs: 5

Nombre de votants : 30



2019-11-125-DR/RH - AVENANT N°2 A LA CONVENTION PÔLES RETRAITES ET PROTECTION SOCIALE AVEC LE CENTRE DE GESTION DES LANDES

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2015, la Commune de TARNOS a signé une convention d'adhésion aux pôles retraites et protection sociale du Centre de Gestion des Landes. Cette Convention prenait en compte les dernières modifications législatives et réglementaires intervenues sur ces deux domaines en élargissant le champ d'intervention du Centre de Gestion. La contribution financière globale et forfaitaire annuelle s'élève à 2 000 € pour la Ville de TARNOS (collectivité de plus de 100 agents).

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal le Centre de Gestion des Landes est toujours dans l'attente d'un partenariat à renouveler avec la Caisse des dépôts et des Consignations agissant en gestionnaire de la CNRACL, de l'IRCANTEC et de la RAFP. Aussi, le Centre de Gestion a décidé, pour éviter une rupture de conventionnement, de renouveler pour l'année 2019 la convention actuelle par le biais d'un avenant. Il est précisé que cet avenant est proposé dans les mêmes conditions techniques, juridiques et financières que la convention précédente et l'avenant n°1.

Monsieur le Maire propose d'examiner l'avenant n°2 au titre de l'année 2019 à la Convention actuelle aux pôles retraites et protection sociale ci-annexé.

Enfin, il indique qu'une nouvelle convention devrait être proposée par le Centre de Gestion des Landes aux Collectivités pour 2020 avec l'intégration de la future réforme des retraites et les nouveaux processus qui en découleront.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L2121-29,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la convention de partenariat signée entre la Caisse des dépôts et des Consignations et le Centre de Gestion des Landes pour une période de trois ans à compter du 1er janvier 2015,

Vu l'article 24 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée par la loi du 19 février 2007 et par la loi du 9 novembre 2010,

Considérant la Convention initiale 2015-2017 signée par la Commune de TARNOS avec le Centre de Gestion des Landes et prolongée par avenant au titre de l'année 2018,

Considérant l'avenant n°2 à la Convention aux pôles retraites et protection sociale au titre de l'année 2019 proposé par le Centre de Gestion des Landes,

DELIBERE

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'Avenant n°2 à la Convention aux pôles retraites et protection sociale au titre de l'année 2019 avec le Centre de Gestion des Landes (ci annexé).

PRÉCISE que cet avenant est proposé dans les mêmes conditions techniques, juridiques et financières que la Convention 2015-2017 et que l'avenant 2018 (2 000 € par an pour les collectivités de plus de 100 agents).

DIT que les crédits sont prévus au budget de la collectivité.

Votants : 30

Votes exprimés: 30

Pour: 30

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 15 novembre 2019

Le Maire

